



Châteauneuf, le 20 mai 2008

Monsieur le Maire,

Madame Vannier-Moreau m'a laissé un message vendredi 16 mai pour m'informer que le rendez-vous pris avec vous (que la veille le secrétariat avait fait avancer d'une heure) ne pourrait pas avoir lieu. Elle a par ailleurs indiqué que vous l'aviez déléguée au suivi du dossier Lagardère et que c'était elle que nous devions rencontrer le lendemain. Elle m'informait dans le même message qu'elle n'était pas disponible avant son retour, mercredi 21 mai vers 22h30.

Je tiens à vous faire part de mon étonnement face à de tels procédés. En effet, c'est la seconde fois qu'un RDV pris avec vous est annulé à la dernière minute.

Pour rappel, je fais référence au rendez-vous pris avant les élections, reporté une première fois de votre fait pour raisons personnelles, puis fixé au premier samedi de votre nouveau mandat, soit le 22 mars, car vous pensiez à ce moment-là que l'élection du maire et du conseil municipal auraient lieu le vendredi. Il était tout à fait compréhensible que de tels impératifs imposent un report du rendez-vous, mais déjà j'avais été surpris de ne pas avoir été contacté par vos services pour me proposer une autre date.

Ainsi, sans rappel de votre part, la réunion que nous avions prévu de consacrer à la recherche de garanties qui rendraient inutile notre recours auprès du tribunal administratif de Poitiers n'a pu avoir lieu dans les délais qui nous étaient impartis. Cette défection nous a conduit à lancer la procédure avant le 6 avril sans avoir poussé notre démarche de conciliation plus avant.

Le rendez-vous pris avec vous samedi dernier avait justement pour but de faire un point sur cette démarche de recours et de vous demander où en était le projet de vente de la propriété dite "Lagardère". Par ailleurs, nous souhaitons, les autres membres du bureau de notre association et moi-même, vous demander une rencontre avec tout ou partie des élus municipaux afin de les informer de notre démarche, en les assurant qu'elle n'avait aucun caractère vindicatif, mais était bien motivée par le soucis de préserver l'intérêt patrimonial, environnemental et social de notre ville.

Dans cette logique, nous mettre en relation avec l'élue à l'environnement et au patrimoine de la commune est tout à fait indiqué. Toutefois cela nous semble un peu prématuré, dans la mesure où nous n'avons pas pu présenter au préalable notre requête. C'est bien le Maire que nous souhaitons entendre sur la procédure en cours, et c'est avec vous que nous souhaitons aborder, avant toute délégation, la question des élus les plus concernés.

D'autre part nous venons d'apprendre l'ouverture de l'enquête publique que nous avons évoquée lorsque vous avez reçu Mesdames Roche et Le Masson, et que vous disiez alors ne pas devoir être nécessaire. Nous nous permettons de vous rappeler que cette enquête est pour nous un préalable

indispensable à toute décision concernant le devenir du bien en question. Nous espérons qu'elle tiendra compte des enjeux que nous relevons dans le mémoire transmis au tribunal administratif de Poitiers et aboutira à un avis en faveur de la préservation du site et de l'immeuble.

Nous profitons d'ailleurs de ce courrier pour vous informer que nous ne manquerons pas de prendre contact avec le commissaire enquêteur afin de lui faire part des observations et préconisations de notre association.

Puisque nous n'avons pas encore pu nous entretenir avec vous sur ces sujets, nous vous prions vivement :

- de bien vouloir nous recevoir pour nous exposer votre position à l'égard du recours contre la délibération du 30 janvier 2008, et pour nous informer sur l'avancée du projet de vente ;

- de nous indiquer si vous acceptez d'organiser une rencontre avec les élus du conseil municipal, et en particulier avec les vice-présidents de commission les plus en lien avec tout projet porteur d'un potentiel d'aménagement de la commune, tel que le représente selon nous Lagardère :

1) Education, jeunesse, sport, vie associative : Messieurs IMBERT et CHAMBON

2) Culture : Monsieur BARBOT

4) Urbanisme : Monsieur ZUCCHI

5) Finances, développement économique et touristique : Monsieur RIVIERE

6) Solidarité : Madame BASLAND

7) Environnement et patrimoine : Madame VANNIER-MOREAU

Cette approche globale nous semble d'autant plus indiquée qu'elle peut s'inscrire dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme et la définition du Projet d'aménagement et de développement durable. Cette procédure ne pourra occulter la valeur de la propriété Lagardère en termes patrimoniaux et environnementaux, mais aussi culturels et sociaux, ni d'ailleurs se priver d'envisager qu'elle puisse servir les intérêts touristiques et économiques de la commune.

De notre point de vue, au projet de clinique dentaire peuvent certainement se substituer d'autres perspectives qui apporteraient une réponse bien plus satisfaisante à ces enjeux, et qui tout au moins méritent d'être étudiés plus sérieusement avant tout engagement irréversible.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président

Eric Breton